

## Charte de l'école

« L'éducation comme une aide à la vie »

### 1 – Préambule

La charte de l'école présente des objectifs vers lesquels parents et enseignants souhaitent orienter leurs efforts. L'essentiel dans l'éducation, c'est le développement de l'être humain dans toutes les dimensions : physique, sociale et spirituelle. Chaque enfant, quel qu'il soit, poursuit au milieu des autres, avec les autres son propre développement par sa propre activité suivant les lois intérieures de croissance.

Maria Montessori a proposé une **pédagogie tenant compte des besoins des enfants à chaque stade de la croissance humaine**. Chacun a son propre potentiel qui se développera quand on lui donne un environnement approprié, quand on respecte son histoire, sa personnalité propre et son propre rythme d'où l'importance de l'ambiance préparée soigneusement pour que l'enfant par des expériences répétées autant de fois qu'il le souhaite, soit « acteur » de son propre développement. Il est donc important que l'enfant ait la liberté de mouvement et le libre choix des activités ce qui va permettre le développement de l'autonomie et de la responsabilisation.

« Seul l'esprit de l'enfant peut orienter le progrès humain et peut-être même le guider vers une forme élevée de civilisation. »

Extrait de la Charte de l'association Montessori International

**Notre école a pour objectif premier d'offrir à l'enfant un lieu où il puisse s'épanouir et connaître la joie de l'effort et du travail.** Sur ce chemin d'éducation à la vie, **les enseignants et les parents s'engagent à travailler ensemble**, dans un même esprit pour assurer la continuité école / domicile, domicile / école. Pour le bien-être de l'enfant, il est important que la tonalité soit la même à la maison et à l'école. Pour que discipline et liberté deviennent inséparables, nous recommandons aux éducateurs (parents, enseignants et personnel d'éducation) d'observer les principes éducatifs et pédagogiques décrits dans l'article suivant.

## 2 - Concernant les rôles et engagements de chacun

- La mission éducative est confiée aux parents et au personnel d'éducation. La mission d'enseignement est confiée par les parents, en toute confiance, aux enseignants.
- Toute activité de classe est amenée à l'enfant par l'éducateur par le biais d'une présentation unique. L'enfant répète ces activités uniquement dans le cadre de la classe. Si les parents souhaitent prolonger les apprentissages à la maison, il s'agit nécessairement d'autres activités en cohérence avec ce que l'enfant apprend à l'école. Dans ce cas, parents et éducateurs se concertent pour définir ce qui peut être fait à la maison.
- Les parents accompagnent et accueillent les progrès de l'enfant à la maison en lui donnant la possibilité d'appliquer ce qu'il a appris quotidiennement.  
Exemple : se servir de l'eau, s'habiller, écrire la liste des courses, résoudre une opération ou aller chercher du pain en ayant la responsabilité de compter la monnaie rendue...
- Les éducateurs (enseignants et parents) s'engagent à une prise de conscience autour des besoins de l'enfant et de la responsabilité des adultes.  
Exemple : si un enfant échoue à une activité, l'éducateur recherchera où lui-même s'est trompé et terminera l'activité sans stigmatiser l'enfant dans l'échec mais sur une note positive: nous reprendrons cette activité plus tard, pour l'instant tu continues à travailler avec cet autre matériel.
- Les enseignants s'engagent à s'investir auprès des parents pour animer des ateliers ou réunions de parents autour de la croissance des enfants, de leurs besoins, de la gestion des émotions, de la pédagogie Montessori...

## 3 – Concernant les règles et les limites

- **Définir des règles claires et fermes pour assurer la cohésion de la vie de groupe.** Amener l'enfant de façon positive et active à comprendre et respecter ces règles.
- **Le «non» adressé à l'enfant est réservé en cas de danger.**  
Exemple : si l'enfant souhaite prendre une activité sans avoir rangé la précédente, nous lui dirons : Oui, tu souhaites faire ce travail ! Tu te souviens, tu dois d'abord ranger ton autre activité. Si l'enfant tape, pousse, pince, met une noix dans la bouche: Non, tu n'as pas le droit de faire cela !
- **Inviter l'enfant à réparer une erreur de façon positive et sans jugement.**  
Exemple : il y a quelques graines par terre, tu peux les ramasser avec la balayette...
- **Accompagner l'enfant qui a un comportement perturbateur sans punition** pour lui permettre de retrouver un comportement social normal.  
Exemple : un enfant qui court dans la classe demande indirectement de l'attention et/ou témoigne d'un mal-être. L'éducateur présent et disponible peut :
  1. Rappeler la limite de façon positive «Nous marchons dans la classe.» Et l'arrêter physiquement si nécessaire.
  2. Formuler avec lui ce qu'il ressent et l'écouter (si nécessaire): comment te sens-tu aujourd'hui? te sens-tu triste? quelque chose te préoccupe?
  3. Recentrer sur le travail : c'est le moment de travailler. Par quelle activité choisis-tu commencer? (ou proposer directement une activité si besoin et l'accompagner physiquement)
- **Poser des limites claires de façon positive**, en restant ferme sur l'exécution de ces dernières.  
Exemple :
  - Dans la classe nous marchons, dans la cour nous avons le droit de courir.
  - Tu peux prendre un nouveau travail quand tu as terminé et rangé l'autre.
  - Pour aller aux toilettes pendant la récréation, tu demandes la permission.

- **Être à l'écoute des émotions de l'enfant** et les accueillir sans jugement (joie comme colère ou frustration...) en l'aident à les formuler si nécessaire.  
Exemple : tu as pris le doudou de ton camarade et il pleure (observation sans jugement). Trouves-tu son doudou joli ? Tu aimerais en avoir un aussi (formulation du besoin)? Celui-ci est à XXX, tu dois lui rendre (énoncé de la règle). Tu peux lui demander s'il veut bien te le prêter (proposition de dénouement).

## 4 – Concernant les apprentissages et l'autonomie de l'enfant

- **Respecter le rythme de chaque enfant**
- Donner à l'enfant le **droit à l'erreur** en le laissant chercher seul la solution
- Inviter l'enfant à **répéter les activités** pour perfectionner ses gestes, ancrer les apprentissages, et donner le goût de l'effort et de la répétition
- Favoriser l'**autonomie de l'enfant** en prévoyant des aménagements qui lui permettent d'exécuter les gestes du quotidien seul et en toute sécurité.
- Prendre le temps de laisser à l'enfant le soin de **faire par lui-même les gestes du quotidien** lorsqu'il sait le faire.  
Exemple : enlever ou mettre son manteau, retirer ou enfiler ses chaussures, se servir à boire, nettoyer, ranger son activité, aller chercher une chaise...
- Valoriser le potentiel de chaque enfant **sans récompense**.
- Favoriser **des lectures et des vidéos réalistes** avant 6 ans et **limiter le temps passé devant les écrans**.
- **Accepter les conséquences du travail en autonomie.**  
Exemple : change plus ou moins fréquent pour l'enfant qui travaille seul avec l'eau.

## 5 - Conclusion

Cette charte place des balises sur le chemin emprunté ensemble par les éducateurs (les parents et les enseignants). Nous sommes tous des chercheurs qui se questionnent sur l'éducation pour le bien-être et le développement de l'enfant. L'enfant lui-même nous aide à progresser sur ce chemin. Un des meilleurs moyens d'explorer et d'avancer dans ce vaste domaine est de communiquer (écouter l'autre, s'exprimer soi). C'est pourquoi, en tant que signataires de ladite charte, nous veillons à ce que l'authenticité dans la relation à l'enfant que nous recherchons soit aussi présente à l'esprit pour les relations entre adultes, notamment entre la maison et l'école.

Parce que tout ressenti est la réalité de chacun, il peut être exprimé tel qu'il se présente : dans la confiance et l'écoute, sans jugement, sans a priori.

Signature(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé"